

Les questions que nous avons posées au directeur adjoint de la DREETS Pays de la Loire - 1

Combien de visites d'inspection ont été réalisées durant les années 2022 et 2023 pour chacune des entreprises suivantes : Les Chantiers de l'Atlantique, Yara, Cargill, Elengy, Airbus Montoir et Airbus Saint-Nazaire, Total Donges ? Ou bien (si vous ne pouvez pas communiquer de chiffres par entreprise), combien d'inspections ont été réalisées dans les entreprises de la Carène classées ICPE ?

Les entreprises sous-traitantes des Chantiers de l'Atlantique, Yara, Cargill, Airbus, Elengy et Total font-elles aussi l'objet de visites d'inspection ?

Combien d'inspecteurs sont sollicités pour contrôler ces entreprises (ou les entreprises du bassin industriel) ?

Les inspecteurs de la DREETS ont-ils un œil plus attentif sur les entreprises industrielles de la Carène et pourquoi ?

Constatez-vous beaucoup d'infractions au droit du travail au sein de ces entreprises industrielles ? Quelle est la nature de ces infractions ?

Quels sont les risques d'expositions aux substances chimiques au sein de ces entreprises industrielles ?

Enfin, quels postes sont exposés à des risques de pollution chimique ? (Par le Chrome VI, le dioxyde de manganèse, les fumées de soudage, l'ammonium...)